

Circuit de la Poix à Saint-Hilaire-Cusson-la-Valmitte



Une randonnée proposée par St Hilaire Cusson La Valmitte

Réalisé par l'association des marcheurs de l'Aigue Blanche de la commune de Saint-Hilaire-Cusson-La-Valmitte, ce circuit de randonnée vous propose une découverte complète de l'ensemble de notre patrimoine local. Entre rivières, forêts, hameaux et vieilles pierres découvrez les trésors naturels de notre territoire pour une immersion totale dans la biodiversité.

Durée	3h 50	Difficulté	Moyenne
Distance	11,84 km	Retour au départ	Oui
Dénivelé positif	157 m	Activité	Pédestre
Dénivelé négatif	159 m	Commune	Saint-Hilaire-Cusson-la-Valmitte (42380)
Point haut	965 m	Régions	Massif central, Monts du Forez
Point bas	895 m		



Trace n° 73835504



Description

Départ à la Place du Souvenir à proximité du monument aux morts.

(D/A) Suivre la D14.3, avec la place à droite, jusqu'à la statue de la Madone, puis prendre le chemin à droite et le suivre jusqu'à la D104.

(1) La traverser **avec prudence**, prendre le chemin qui monte en léger décalé sur la droite jusqu'au hameau de Chazourne.

(2) Au hameau, tourner à droite puis à gauche devant la ferme et prendre le chemin de terre qui bifurque à droite. Rester à droite jusqu'à une fourche en Y en face (Carrefour des Rippes).

(3) Bifurquer dans le chemin de gauche jusqu'à la Route du Mont. Traverser la route et continuer le chemin tout droit. Descendre au hameau de Merle en allant à gauche sur la route. Passer le cimetière et le cours d'eau

(4) Virer à gauche et effectuer un droite-gauche à droite pour découvrir l'église du XI^e siècle.

(5) Devant l'église, continuer, ignorer une intersection et partir à droite. Aller ensuite en face à la suivante pour retrouver la route. Aller à gauche puis à droite vers le cours d'eau.

(4) Passer devant le cimetière en prenant à droite puis monter au hameau du Champ.

(6) Passer devant la ferme et prendre le chemin jusqu'à une route. Aller à droite vers la D 104.

(7) Traverser la route **avec prudence**, passer à gauche devant la cabane en pierre et suivre le chemin en terre à droite jusqu'à l'embranchement des Pâturaux.

(8) Prendre à droite jusqu'au bourg de Leignecq.

(9) Dans le bourg, contourner la mairie à droite, monter derrière la mairie puis virer à gauche jusqu'à l'ancien château. Prendre le chemin à gauche pour rejoindre une route.

(10) Longer celle-ci à gauche puis, au deuxième virage, prendre directement le petit sentier qui descend jusqu'au plan d'eau.

(11) Contourner le plan d'eau par la droite puis longer le camping. Prendre la montée à droite, sur la route pour atteindre Reffiecq.

(12) Suivre le chemin à gauche à l'entrée du hameau, continuer ce dernier dans les bois. et aller jusqu'au bout au Pont du Pêcher.

(13) Bifurquer à droite, puis aller tout droit, jusqu'au bourg de Saint-Hilaire. Suivre toujours en face jusqu'au parking **(D/A)**.

Points de passage

- D/A Place du Souvenir (monument aux morts)**
N 45.368869° / E 4.042171° - alt. 914 m - km 0
- 1 D104**
N 45.373422° / E 4.042845° - alt. 914 m - km 0.52
- 2 Chazourne**
N 45.378761° / E 4.043123° - alt. 938 m - km 1.23
- 3 Carrefour des Rippes**
N 45.38533° / E 4.036583° - alt. 958 m - km 2.2
- 4 Cours d'eau**
N 45.394544° / E 4.027987° - alt. 903 m - km 3.49
- 5 Merle - Eglise de la Nativité de Notre-Dame (Merle)**
N 45.395884° / E 4.024909° - alt. 901 m - km 3.84
- 6 Le Champ**
N 45.392378° / E 4.026632° - alt. 913 m - km 4.42
- 7 D104**
N 45.380222° / E 4.024086° - alt. 926 m - km 5.9
- 8 Les Pâturaux**
N 45.373646° / E 4.024838° - alt. 916 m - km 6.65
- 9 Leignecq**
N 45.375027° / E 4.017473° - alt. 946 m - km 7.3
- 10 Route**
N 45.372254° / E 4.015774° - alt. 947 m - km 7.69
- 11 Plan d'eau**
N 45.365883° / E 4.019226° - alt. 896 m - km 8.58
- 12 Reffiecq**
N 45.362713° / E 4.022914° - alt. 940 m - km 9.31
- 13 Le Pont du Pêcher**
N 45.372139° / E 4.02695° - alt. 913 m - km 10.49

 D/A Place du Souvenir (monument aux morts)

N 45.368867° / E 4.042186° - alt. 914 m -
km 11.84

Informations pratiques

Partez à la découverte d'un patrimoine remarquable entre églises du XI^e siècle, four à poix, croix et plan d'eau, ce circuit vous fera découvrir les trésors cachés de la vie passée du Haut-Forez.

À voir

Église de Merle, église de Leignecq, ancien four à Poix, plan d'eau.

Donnez-nous votre avis sur <https://www.visorando.com/randonnee-circuit-de-la-poix-a-saint-hilaire-cusson/>

En savoir plus :

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident ou de désagrément quelconque survenu sur ce circuit.

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.